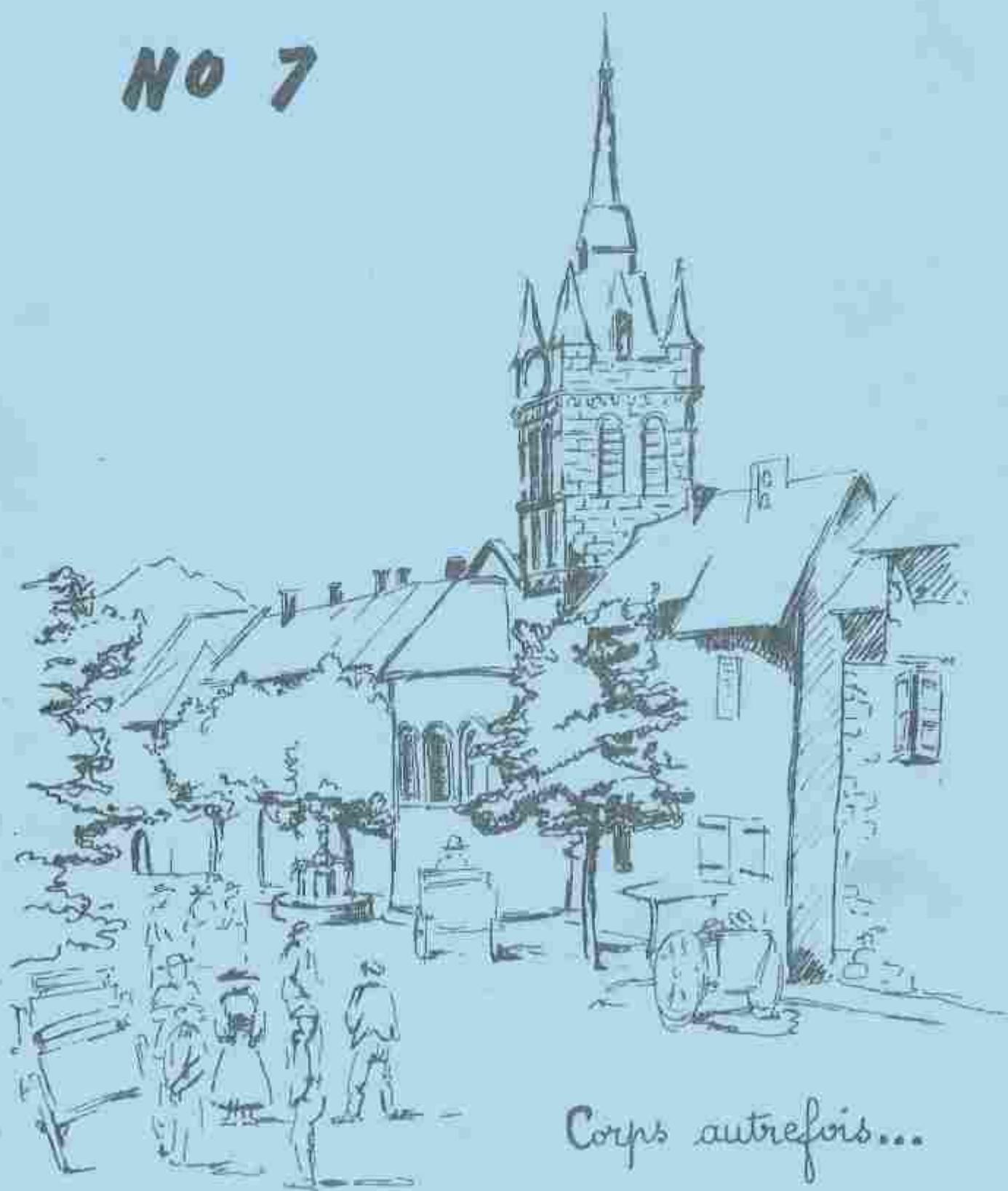


LE PETIT CORPATUS

NO 7



Corps autrefois...

COMPTES RENDUS de la REUNION du SYNDICAT d'INITIATIVE
du 10.01.77

Etaient Présents:

Monsieur le Maire

Mesdames: G. ROUX et C. REI

Messieurs: RICARD, SARRAÏN, BAGGIO, DESCOINGS,
RIVIÈRE, B. DUBOIS

Etaient Excusés:

Messieurs:

CHAMARD et TEFLIER

ORDRE DU JOUR:

4 points importants:

-secrétariat

-journal "le petit corpatus"

-déclassement des campings

-animation estivale

-questions diverses

DETAIL:

Secrétariat Notre secrétaire, Joëlle SARRAÏN, démissionne de son poste après plusieurs années de service. Nous la remercions pour l'aide apportée à CORPS. Ce poste est donc vacant. Il est demandé à toute personne intéressée de bien vouloir se faire connaître soit en utilisant la boîte à lettres apposée au mur de la pharmacie, soit en téléphonant au 66. L'intérim est assuré par Roselyne DUBOIS.

Le Journal: Depuis décembre une équipe a bien voulu relancer le "Petit Corpatus". Ce mensuel a pour but d'informer la population de la vie associative, des événements marquants... et, garde un aspect culturel. Nos moyens financiers étant très modestes, à partir de janvier, il sera distribué uniquement aux personnes qui paieront leur abonnement. Il est grandement souhaité la participation des uns et des autres à la rédaction de ce mensuel. Les personnes intéressées seront aimables de nous le faire, savoir.

Les Campings: Nous nous butons à un problème important au niveau de l'accueil des campeurs. En effet la Préfecture, dans le cadre de la nouvelle réglementation des terrains, nous déclassifie "les Aires" et "les Vergers" si un minimum d'aménagement n'est pas réalisé (bac à laver la vaisselle, sanitaire). Le conseil d'administration estime louable les efforts qui ont été fournis chaque année mais propose la création d'une commission (en sont responsables: Catherine REI, F. SARRAÏN, R. RICARD) qui aura pour rôle d'étudier les aménagements à réaliser à court terme et proposer un plan plus global à plus long terme. Il est important pour CORPS de conserver un potentiel d'accueil en fonction du passage de mai à septembre. D'autant plus que l'on constate une évolution vers la "sédentarisation" des campeurs. Joël DESCOINGS étudiera avec Monsieur le Maire et le Conseiller Général les possibilités de financement d'un tel plan d'aménagement.

L'Animation

Estivale : L'animation de l'été dernier avec le Club Leo Lagrange a été considérée comme positive. Un tour de table permet de connaître la suite à donner à cette affaire. On note: 2 abstentions, 7 personnes se prononcent pour la reconduction. Toutefois le C.Ad. est dans son ensemble d'accord pour revoir:

- le contenu (l'adapter davantage aux gens du dru)
- les problèmes d'hébergement et de nourriture restent à solutionner (Nous recherchons une maison pour l'été afin de loger les quelques responsables de Grenoble. Nous faisons appel aux loueurs.)

-enfin cette animation ne pourra se réaliser à nouveau, que si nous obtenons quelques subsides du Conseil Général. Un dossier a été déposé en son temps par G. CARDIN et nous attendons les délibérations de cette assemblée.

Questions
diverses :

Maître Nageur: L'été dernier le S. I. a pris en charge les rémunérations du Maître Nageur. Le C.Ad. souhaiterait que la question soit revue avec la Commune cette prise en charge financière étant très lourde pour notre budget (6000,00)

Finances:

A ce jour il nous reste la modeste somme de 2000,00 f. Il faut payer les ASSÉDIC, l'impôt sur les salaires, une partie du matériel et licence rachetée à Monsieur RENAUD. L'étroitesse de notre budget ne nous a pas permis de lancer une animation hivernale (ciné-club notamment)

Loueurs de Meublés:

Nous demandons aux loueurs de meublés de la région de bien vouloir se manifester afin de refaire un inventaire des logements disponibles en hiver et en été. Actuellement des demandes sont en suspens... prière de se manifester en utilisant la boîte à lettres ou en téléphonant au CC à CORPS.

Sentiers:

Il y a un besoin urgent de réaliser une fiche des balades pédestres du secteur de CORPS- LA SALETTE-FELLAFOL-BEAUFIN... Ces itinéraires sont très souvent demandés dans le courrier de nos correspondants.

Joël DESCOLRGS réalisera avec quelques personnes compétentes un inventaire des randonnées et réalisera un plan. F. SAUBAIN contactera différents organismes afin d'installer un grand panneau d'informations dans le Centre de CORPS.

Cartes du Syndicat d'Initiative:

Les cartes 1977 vous seront proposées dès ce mois-ci. Voici les tarifs:

10,00 f région de corps

20,00 f pour les "expatriés"

50,00 f pour les commerçants

A noter que l'abonnement "au Petit Corpatus" est compris dans cette carte. Ce dernier sera distribué uniquement aux personnes qui se seront acquittées du montant de la carte.

Assemblée Générale:

Lors de notre dernière assemblée le quorum n'étant pas atteint il a été demandé à l'équipe Léo Lagrange de venir nous présenter le film qu'elle a tourné sur CORPS cet été (en liaison avec l'animation) et qu'à cette occasion nous referons une assemblée générale (La date sera fixée ultérieurement)

Calendrier des bals:

Catherine MEI représentera le S I à la réunion proposée par la mairie pour la mise en place d'un calendrier des bals pour 77.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à minuit.

Le Président:
B. DUBOIS

Les contribuables qui ont reçu les feuilles jaunes leur annonçant le montant des impôts locaux pour l'année 1976 ont pu constater une modification importante et s'en sont fortement étonnés. En effet, dans de nombreux cas, les impôts locaux ont subi des variations importantes de hausse.

Une étude détaillée des feuilles montre qu'il ne s'agit pas de la conséquence d'une augmentation abusive de la pression fiscale communale mais de la majoration du taux départemental de la "Taxe d'habitation".

On peut s'apercevoir, alors, que la part départementale de la Taxe d'Habitation est responsable de cette augmentation MAIS il faut toutefois signaler que les élus départementaux ne sont en rien responsables de ce changement.

Le Parlement a voté une loi en Juillet 1975 pour réformer la Taxe d'Habitation et pour établir un "Taux Unique Départemental"; en 1976, ce dernier a été fixé, en application de la loi, à 3,90. On peut également remarquer que le montant global des impôts votés par le Conseil Général n'a pas plus varié cette année là que les années précédentes, mais la nouvelle loi consiste à répartir différemment entre les Communes du Département l'ensemble de ce montant.

- Ce sont les services fiscaux qui ont décidé de la répartition d'où les variations que les contribuables constatent dans leurs feuilles.

- Les mesures progressives (étalonnent dans le temps) usuellement appliquées en matière de réforme fiscale n'ont pas été employées.

Ces mesures nouvelles créent partout en France une augmentation de la pression fiscale des villes moyennes et des communes rurales sans que cela ne rapporte NI aux Communes, NI au Département. Pour finir, ajoutons que les modalités d'application de la réforme n'ont pas été soumises aux élus départementaux et qu'ils n'ont, d'ailleurs, jamais été consultés.

Enquête réalisée par Christine Gardin à partir de renseignements fournis par le Secrétariat du Président du Conseil Général.

§. §.

TOUJOURS UTILE A SAVOIR!

- Carte d'Electeur : Mairie du domicile (Inscription chaque année du 1er Sept. au 31 Dec. sur liste)
- Certificat de Vie : Mairie; prendre le Livret de Famille
- Legalisation : Mairie
- Duplicata du Livret de Famille : Mairie
- Fiche d'Etat Civil : Mairie du domicile + Livret de Famille
- Extrait de Décès : Mairie du décès ou du dernier domicile. Indiquer date du décès, nom et prénoms.
- Extrait de Mariage : Mairie du lieu du mariage. Indiquer date nom et prénoms des époux.
- Casier Judiciaire : Greffe du Tribunal de Grande Instance.
- Certificat de Nationalité : Greffe du Tribunal d'Instance ou Commissariat de Police.
- Carte d'Identité : Commissariat de Police.
- Passeport : Commissariat de Police.

: : : : : : : :

A L'EDITER:

"Il est né sans raison de naître, celui qui ne vit que pour lui seul, et, c'est cette noble passion qui seule enseigne à s'oublier pour autrui. Tout ce qu'il y a de bon, ici bas, c'est la gloire qui le produit."

COMPTE-RENDU DE L'ENQUÊTE : "Les Femmes et la Vie en Montagne", à l'occasion du Colloque organisé par le Centre National des Expositions et Concours Agricoles, lors du 2ème Salon de l'Aménagement en Montagne. GRENOBLE 1976.

"Les Femmes et la Vie en Montagne" est le résultat d'une enquête traitant des problèmes de la vie en montagne, vue par les femmes. L'idée est partie d'un petit groupe de femmes du Dauphiné décidées à participer au sauvetage de leur région malgré toutes les difficultés. Par la suite, 3000 femmes des Alpes, du Jura, du Massif Central, des Pyrénées et des Vosges ont été interrogées sur les mêmes questions; la synthèse a, ensuite, été effectuée par les Tables Rondes Féminines Inter-Massifs. C'est Madame Chezalviel, vice-Présidente de la Commission Féminine de la F.W.S.E.A. qui en a fait l'exposé au colloque du C.F.N.E.C.A.

- Les trois pôles de réflexion sont :
- le constat des difficultés vécues et les améliorations souhaitées.
 - l'examen de la politique actuelle d'aménagement de la montagne.
 - l'action à mener à l'échelon communal.

Ajoutons que l'enquête a touché des femmes de tous les secteurs : agriculture, artisanat, commerce, salariés, professions libérales.

I) UNE SITUATION DÉMOGRAPHIQUE CATASTROPHIQUE.

Pour les communes de montagne, la densité est de 15 habitants au Km², alors que la moyenne nationale est de 25 Hbts/Km². Entre 1968 et 1975, on a pu constater une perte de 81.000 habitants! 50% des communes de montagne ont moins de 300 habitants. D'autre part, le vieillissement de la population y est plus important qu'ailleurs : 18% ont plus de 65 ans, contre 13% pour l'ensemble de la France.

Les conséquences immédiates sont : l'isolement moral, la peur, le manque d'information, l'abandon des villages, les ruines de plus en plus nombreuses, le départ des jeunes, le manque d'enfants et la venue des citadins ressentie dans toute l'enquête comme une servitude : faible occupation des résidences secondaires, achats systématiques des terrains par des vacanciers et même, sans gêne des citadins alors que c'est la population locale qui, en dépit de tous ses problèmes continue à entretenir l'environnement.

II) L'HABITAT

Manque de logements confortables d'où, souvent, cohabitation du jeune couple avec les parents: "Que de silences imposés, de dynamisme refoulé, d'espoirs déçus?". Il est de toute première urgence d'informer les jeunes sur les prêts qui peuvent leur être concédés et d'entreprendre des programmes de constructions.

III) VACANCES. LOISIRS

C'est une nécessité ressentie de plus en plus par les femmes; MAIS :
-- Qui s'occupera du commerce, des bêtes, des champs etc...? Il s'agit d'un problème de REMPLACEMENT. Les organisations agricoles avec l'aide de l'A.N.D.A. ont mis en place un service de remplacement, cependant:

- . Au bout du compte, cela revient cher surtout dans les zones de montagne où les revenus sont les plus bas.
- . Il faudrait qu'il soit étendu, pour les agriculteurs, à l'ensemble des tâches professionnelles et familiales.
- . Le système de remplacement fonctionne mal (difficulté du remplacement, même pour maladie par manque de subventions).
- Faiblesse des revenus.

Les agriculteurs de montagne ont le revenu le plus bas de toute l'agriculture française, en effet: les équipements sont coûteux, les charges sont importantes et les exploitations sont petites.

Les femmes qui ont participé à l'enquête ont demandé une sorte d'allocation vacances pour ceux qui ne sont pas imposés sur le revenu.

IV) FAIBLESSE DES REVENUS

Nous venons déjà d'aborder ce problème. Comme les revenus sont faibles, l'agriculteur est dans l'impossibilité d'engager du personnel, c'est donc la femme qui, en plus de ses tâches domestiques, doit participer aux travaux de la ferme. La faiblesse des revenus est ressentie encore plus durement par la femme pour qui elle représente un surcroît de travail. Le soupçonnage des indemnités, la politique d'assistance ne camouflent pas les problèmes réels de l'agriculture en montagne.

V) CREATION D'EMPLOIS FÉMININS

Il s'agit plus généralement de créer des emplois, quelle que soit leur nature, pour assurer un complément de revenus et empêcher le départ des jeunes-filles pour la ville. L'exemple cité principalement est celui de la maurienne : sous-traitance, industrie légère. Il existe des aides, mais les conditions dans lesquelles elles sont accordées sont mal adaptées aux conditions de la création d'emplois en milieu rural montagnard.

VI) LES SERVICES PUBLICS

- L'ÉCOLE :

- Demande de maternelles plus nombreuses sans seuil minimum d'enfants avec la possibilité d'une formule à mi-temps.
- Demande de regroupements pédagogiques qui sont considérés comme étant la meilleure formule pour éviter la fermeture des écoles.
- Demande de gratuité par l'Etat du ramassage scolaire et suppression de la condition minimum d'éloignement pour obtenir la subvention (distance de 3 Kms).
- Demande de prise en charge des frais de rentrée à la maison pour les élèves du secondaire.
- Inégalité des chances entre les enfants des villes et ceux de la campagne, dépenses excessives pour les parents, horaires épuisants pour les enfants, obligation d'une séparation dès le plus jeune âge (cantine le midi, puis, plus tard internat).

- LES TRANSPORTS ET LE DÉNEIGEMENT :

- maintenir les réseaux de cars et S.N.C.F.
- utiliser les cars de ramassage scolaire pour le transport de ceux qui travaillent, ou les mettre à la disposition des municipalités.
- ne pas déneiger en priorité les axes qui mènent aux stations et négliger les autres routes qui sont souvent "minables" comme il est écrit dans le rapport.

- LES ORDURES . LES ADDUCTIONS D'EAU. L'ELECTRIFICATION

- organiser un système qui desserve tous les habitants et la meilleure formule est celle d'un ramassage au sein d'un Syndicat Intercommunal à Vocations multiples.
- Insister pour que la Circulaire du ministère de l'Agriculture de Janvier 1974, donnant des crédits en priorité aux zones de montagne soit enfin sérieusement appliquée.

PRENDRE DES RESPONSABILITES :

Il ressort des conversations que les activités des hommes et celles des femmes sont encore très distinctes; les femmes élèvent les enfants, s'occupent du ménage et de la ferme; elles sont absentes de toutes les décisions importantes concernant: l'avenir de leurs enfants, de leur pays et même de leur propre avenir. Les hommes, outre leur profession, s'octroient toutes les responsabilités; c'est un état de fait, une tradition... Il en résulte que, petit à petit, les femmes se sont détachées des problèmes sociaux, économiques et politiques; ce qui est plus grave encore, c'est qu'elles ne se sentent plus concernées maintenant. Des siècles d'habitudes, de traditions et d'inhibitions à ébranler... ce n'est pas simple! Grâce aux Tables Rondes Féminines Inter-Massifs, où des problèmes urgents ont été clairement posés, exigeant des réponses urgentes, les femmes ont compris à quel point leur présence et leurs idées étaient indispensables au moment des décisions d'aménagements de massifs. Ces femmes ont réalisé que l'un des obstacles majeurs à l'animation et au renouveau de leurs régions, était la profonde inertie des femmes qui ne participent pas à la vie locale, mais assistent en spectatrices impuissantes à la désagrégation des forces vives de leur pays. Cette inertie est aussi grave que tous les grands problèmes propres à la montagne dont plusieurs rapports ont fait mention. Le dossier de l'Isère sur "Les Femmes et la Montagne"

en Montagne" nous fait découvrir par exemple que les femmes de ce département ne conduisent pas: 76% des femmes interrogées ne possèdent pas leur permis de conduire; qu'advient-il, alors, de leur autonomie ?

L'isolement est en grande partie responsable de cette situation; l'évolution des mœurs qui se propage rapidement dans les villes et les zones fréquentées ne s'infiltré que lentement dans les campagnes et le retard s'accroît davantage, encore, lorsqu'il s'agit de localités enclavées dans des régions montagneuses. Des femmes ont pris conscience de cet handicap et se sentent prêtes à en rattrapper le retard, suivant les termes du rapport, " à force de ténacité et de conviction". Mais il n'en demeure pas moins que si la femme est convaincue du rôle actif qu'elle peut jouer dans son village, il lui reste, aussi, à vaincre les réticences de son entourage. Seule une prise de conscience collective, unitaire et décidée peut aider au renouveau de la vie en montagne. Et puis, n'oublions pas que, si de nombreuses idées et initiatives extérieures servent de catalyseur aux projets de développement, il est indispensable que l'effort se maintienne dans la force vive du pays, dont les hommes et les femmes, ensemble, sont les éléments dynamiques.

Toutes les femmes qui ont participé à ces Tables Rondes Inter Massifs ont prouvé, par la qualité de leurs réflexions, de leurs interventions et de leurs suggestions, qu'il leur fallait s'engager, désormais, dans l'action, afin que la montagne vive.

Commentaire sur le rapport de synthèse;
Christine Gardin.

§-----§
§§§§§§§§§§§
DECISIONS DU CONSEIL GENERAL DE L'ISERE
CONCERNANT LE CANTON DE CORPS

Subventions accordées lors de la dernière session budgétaire (en nouveaux Fr)

I) LA MAISON DE RETRAITE A. ET M. HOSTACHY

78.000 Fr ont été attribués pour la dernière tranche de subvention. Nous aurons, ainsi, obtenu :

- du Département : 72.000 + 78.000 = 150.000 Fr
 - de la Région : 115.000 Fr
- Soit un total de 265.000 Fr de subvention.

II) SIGNALISATION DU LAC DU SAUTET

34.000 Fr : A la suite de notre demande, tous les lacs du département obtiendront une subvention pour cette signalisation devenue obligatoire.

III) ANIMATION DU VILLAGE

10.000 Fr seront versés, exceptionnellement cette année, au Syndicat d'Initiative de Corps. En effet, il faut rappeler que l'Assemblée Départementale se refuse à subventionner les S.I. Grâce à cette dérogation, le Club Léo Lagrange animera de nouveau le village, cet été. Par la suite, la subvention sera octroyée à une antenne locale du Club L. Lagrange.

IV) L'ASSOCIATION DE GESTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

- 15.000 Fr qui serviront de fond de démarrage pour l'atelier de couture de Corps.

- 190.000 Fr en avances remboursables pour l'atelier d'électronique de St-Pierre de Méarotz et pour l'atelier de couture de Corps. Cette subvention permettra le fonctionnement rapide de ces ateliers en attendant les subventions de la Rénovation Rurale en Montagne, subventions que nous avons obtenu et qui nous seront versées dans le courant de l'année 1977.

COMMISSION CONSULTATIVE DE LA RENOVATION RURALE EN MONTAGNE :

Cette commission s'est réunie le 3 Janvier 1977, le Canton de Corps représenté par son Conseiller Général a obtenu :

- 100.000 Fr : pour l'AGDE "Confection" de Corps.
- 150.000 Fr : pour la construction d'un atelier à St Laurent.
- 150.000 Fr : pour l'atelier d'électronique de St Pierre de Méarotz.
- 80.000 Fr : pour le salaire de l'animateur socio-économique des Cantons de Corps-Valbonnais.

Soit un TOTAL de 458.000 Fr = 15,25% de l'enveloppe globale du département.

UN CENTENAIRE QUI SE PORTE BIEN :

LE COQ DU CLOCHER DE NOTRE VILLAGE

Monsieur BARACETTI ayant retrouvé dans ses archives, un document concernant la pose du coq au sommet du clocher et ayant bien voulu nous le prêter; nous vous le transmettons dans sa version originale, mais les machines ne pouvant pas le rendre d'une manière parfaitement lisible, nous vous communiquons le contenu de ce curieux "contrat de travail":

Entre les soussignés

M. JACQUES CASIAIR DUMAS MAIRE de CORPS,
agissant au nom et pour le compte de la commune
D'une part;

MM CHARLES GALVIN

JULES BARBE

JEAN GARROLO, résidant accidentellement à CORPS,

Agissant tous les trois solidairement et dans un même intérêt D'autre part
Il a été convenu ce qui suit:

Les Sieurs GALVIN, BARBE, et GARROLO s'engagent à leurs risques et périls à descendre du haut du clocher de l'église paroissiale de CORPS, la croix en fer et la pierre ronde qui se trouvent à l'extrémité de cet édifice.

Ils commenceront l'exécution des dits travaux à compter de demain onze Juin courant

La commune leur fournira tous les bois et cordages, pointes et autres matériaux nécessaires pour faire les échafaudages et autres travaux d'art pour arriver à l'exécution des dits travaux. La commune par l'organe de M^e DUMAS son Maire, s'engage de son côté à payer à chacun d'eux huit francs par jour. Les manoeuvres que les trois ouvriers sus nommés prendront pour les seconder dans leur entreprise seront également payés par la commune, à raison de quatre francs par jour. Ces derniers ouvriers seront chargés d'exécuter tous les travaux qui leur seront commandés par les trois ouvriers soussignés, sans pouvoir demander d'augmentation pour l'exécution de travaux périlleux

Ainsi convenu fait et signé à CORPS en autant de doubles qu'il y a de parties concernées. Le dix juin mil huit cent septante sept. En présence de MM Eugène BONTHOUX et Jacques PELLEGRIN, conseillers municipaux.

\$\$\$\$\$-\$



Nous recommandons à toutes les personnes possédant d'anciens documents; de bien vouloir nous les transmettre, afin d'en faire profiter les lecteurs du "PETIT CORPATUS" passionnés de l'histoire de CORPS. Ces documents seront rendu à leur propriétaire. Nos remerciements Monsieur BARACETTI, pour ces pages de l'histoire de CORPS.

Entre les soussignés :



M. Jacques Bédouin - Curé et curé
de l'église de Saint-Étienne de la
ville de la commune

Et de l'autre part
M. Charles Gauthier,
Julien Bédouin

et M. Jean Gauthier - vidant
à l'égard de tous deux et de leurs héritiers
le présent acte et le contenu en date
ce jour et lieu et les trois sollicitants
ont été présents et ont été

Et de l'autre part

La dite commune

Les 2^{es} Gauthier - Gauthier et Gauthier
de l'autre part, à l'égard de tous deux et de leurs héritiers
à l'égard de tous deux et de leurs héritiers -
lesdits Gauthier - Gauthier et Gauthier
et de la dite commune ont été présents et
ont été présents et ont été présents et

ont été présents et ont été présents et
ont été présents et ont été présents et

ont été présents et ont été présents et
ont été présents et ont été présents et

ont été présents et ont été présents et
ont été présents et ont été présents et



Les manoeuvres que les trois ouvriers
sur nommés feront pour les secondes
dans leur entreprise, seront également
payés pour la commune, à raison de
quatre francs par jour.

Ces derniers ouvriers seront tenus
à exécuter tous les travaux qui leur
seront commandés par les trois ouvriers
sursujets, sans jamais demander
d'augmentation pour l'exécution de
travaux particuliers.

Deuxième convenu

fait être gré à Corps, en autant de
doubles qu'il y a de parties intérieures.

Le dix huit mil huit cent septante
sept.

En présence de M. Eugène
Berthaud et Jacques Pellegrin
conseillers municipaux.

Arrière Sournin

(Pellegrin)

Chapuis

J. Barley
G. Grob
G. Joannin

L A MYXOMATOSE

Il suffit d'aller faire un petit tour du côté du lac pour s'apercevoir que les lapins ne sont pas dans leur état normal : ils ne s'enfuient pas lorsque l'on s'approche, et on en trouve quelques uns morts au bord de la route, On parle donc de la myxomatose.

La myxomatose est une maladie extrêmement grave, connue en Amérique, depuis 1898 et identifiée en France depuis Octobre 1952. Monsieur DELILLE veut se débarrasser des lapins envahissant sa propriété. Il inocule donc la maladie à 2 de ses lapins et la myxomatose s'étend à toute la France ! L'épidémie à l'heure actuelle, a envahi la plupart des départements français à la faveur des repeuplements de printemps en lapins de garenne confinés. On voit toute l'importance économique, quand on sait que la France est le premier producteur mondial de lapins avec ; 30 000 Tonnes par an.

La maladie est facile à identifier ; après une incubation de 3 à 5 jours, le lapin devient fiévreux, puis apparaît l'inflammation des paupières et des yeux ; les yeux et le nez suppurent, le face devient bouffie ("facies de lion"), les oreilles pendent et sont gonflées. Les organes génitaux sont congestionnés. Puis apparaissent les manifestations cutanées ; des pseudotumeurs (= myxomes) localisés sur les oreilles, le dos, les membres postérieurs. La mort survient rapidement.

Le diagnostic est facile.

La maladie se transmet de lapin à lapin ou par intermédiaires (épines des végétaux, piqûres des moustiques, serres des rapaces).

Il est difficile de protéger les lapins sauvages contre cette maladie mais les lapins de clapier peuvent être vaccinés.

Après "l'exploit" de DELILLE, est puni de 5 ans de prison ferme et d'une amende de 3 millions de francs, quiconque provoque une épidémie volontaire !.

CONSUMATION

Une loi parue au "Journal Officiel" du 28 Novembre 1976 interdit enfin l'administration d'hormones aux animaux destinés à l'alimentation humaine. Les denrées contenant des résidus de ces hormones seront retirées de la vente. Les contrevenants s'exposent à des amendes de 2 000 F à 20 000 F., et à des peines de prison de 10 jours à 6 mois. Seule exception tolérée : les femelles adultes pourront recevoir des hormones comme médicament destiné à faciliter la reproduction.

NOUS AVONS RENCONTRE...

avec d'autres membres de l'équipe responsable, Madame NICHON, Présidente de l'Association intercommunale d'aide à domicile en milieu rural de la Matheysine.

Cette association qui s'étend sur onze communes du plateau assure le fonctionnement d'un double service :

- Celui d'une aide à domicile aux personnes âgées au moyen d'aides ménagères, personnes du pays rémunérées pour effectuer régulièrement une ou plusieurs heures chez une personne âgée pour la secourir dans son ménage, faire ses courses, remplir des papiers etc...

- Celui d'une aide familiale par l'intermédiaire d'une ou plusieurs travailleuses familiales, embauchées à plein temps pour secourir temporairement un ou plusieurs jours la mère de famille à la maison en cas de maladie, maternité ou en cas de surmenage.

La travailleuse familiale pour être agréée par les caisses reçoit une formation de huit mois, sanctionnée par un diplôme qui atteste des connaissances acquises en puériculture, hygiène, alimentation raisonnée, couture, économie familiale...

COMMENT FONCTIONNE L'ASSOCIATION ?

L'association qui assure donc la gestion de ce double service a des charges : salaires, charges sociales, frais de déplacement... du personnel opérationnel qu'elle emploie et quelques frais généraux pour son fonctionnement propre.

Précisons que tout le travail de gestion, de comptabilité, l'organisation du programme hebdomadaire d'intervention dans les familles est effectué entièrement bénévolement par l'équipe des responsables.

D'OU PROVIENNENT LES RECETTES ? QUI FINANCE ?

La trésorière de l'Association a bien voulu nous ouvrir ses livres de compte. Ainsi il apparaît pour l'année 76 que pour un budget approchant 60.000 F la répartition des recettes est la suivante :

Caisse d'allocation familiale.....	18,3	%
Caisse primaire d'assurance maladie.....	13,7	%
La mutualité sociale agricole.....	22,5	%
L'action sanitaire et sociale.....	21,9	%
Subventions communales.....	4,7	%
Les houllères.....	1,3	%
La fédération départementale d'aide à domicile..	2,8	%
Réalisations locales.....	5,7	%
(= activités d'animation au profit de l'Association)		
Participation moyenne des familles.....	9,1	%

Total

100 %

Le détail et la provenance des ressources de l'Association nous permettent de constater la faible participation demandée aux familles d'une part et aux communes d'autre part.

La participation individuelle des familles varie d'après la nature du cas (surmenage, maternité etc...) et d'après les revenus (quotient familial).

La durée des interventions est également fonction du cas. La caisse d'allocations familiales par exemple accorde 24 jours pour une maternité.

Il n'est pas possible de rentrer plus avant dans la complexité des chiffres.

POURQUOI PAS CHEZ NOUS ?

Nous avons jugé utile de vous faire part de notre visite à Madame MICHON car incontestablement l'existence d'une telle association apporte une aide précieuse aux personnes âgées et aux familles, particulièrement dans notre pays où, solement géographique des uns et des autres n'a pas été en s'atténuant au fil des années.

Il existe une association d'aide à domicile en Disans, une autre voit le jour dans le Trièves, pourquoi pas chez nous à Corps et à Valbonnais ?

Madame MICHON est prête à nous apporter son soutien et ses conseils, de même la permanence de la fédération départementale. Une véritable coopération pourrait en outre être envisagée entre les deux associations.

Bien entendu il faudra qu'une volonté locale se manifeste, s'affirme et se concrétise par la constitution d'une association avec des personnes bénévoles qui acceptent d'y consacrer une partie de leurs loisirs...

Les personnes intéressées pourront en faire connaître à l'occasion des réunions locales qui seront organisées par le Comité d'Expansion et la fédération départementale d'aide à domicile.

Il ne serait peut-être pas inintéressant que sur le principe d'une subvention au démarrage d'une association d'aide à domicile, nos élus ou futurs élus des deux cantons, prennent position. Toujours est-il que la question est soulevée.

NOEL A L'ECOLE

Samedi 13 Décembre ; onze heures trente : les enfants quittent l'école, emportant les cadeaux exécutés en classe, et crient bien fort : "Donnez vacances". Les congés de Noël commencent. Depuis 8 jours, dans chaque classe, un sign de Noël annonçait déjà leur arrivée et, pour terminer ce premier trimestre, le Vendredi était jour de fête ; le matin, selon la coutume, les "Grands" avaient préparé pour chacun, élèves et maîtresses, les sacs contenant les goûters offerts par la municipalité. L'après midi, dans la salle de réunion bien chauffée, c'était la séance de "cinéma" : dessins animés, petites films éducatifs ... et, pour clôturer, la distribution des goûters. La dégustation commençait sur le champ et le "surplus" était "généreusement" emporté aux parents ! Les vacances s'annonçaient bonnes !

Madame MOY R.

NOEL AU CATECHISME

Les enfants du Catéchisme de CORPS, QUET ET B'AIMONT, Les COTES DE CORPS, MAUPIE, MONASTIER d'ANSEL, ANGEL, ont été invités avec leurs parents à assister à la célébration de NOEL, le 21 Décembre en l'Eglise de CORPS. Les enfants ont voulu célébrer à leur manière par des chants, des lectures, des lumières, la naissance de Jésus.

La présence de catéchistes de LA MUSE a ric l'ambiance de fête.

Pour exprimer la joie que nous avons éprouvée, nous avons partagé ensemble un goûter emporté par les parents.

J. DAVIN. Fête DELA PLAGNE.

Nous rappelons les dates des rencontres organisées à la cur. (à 20 H. 30).

- 3 Février : thème proposé : Service et Ministère dans l'Eglise.
- 24 Février : Thème proposé : Tois des chrétiens, des religieuses, des prêtres dans l'Eglise.
- 17 Mars : le thème de cette rencontre sera déterminé par les suggestions qui auront été faites;

Toutes les personnes qui le désirent sont cordialement invitées à toutes ces rencontres.

A.C.C.A. de CORPS

Nous com unique le tableau de chasse, en ce qui concerne les sangliers :

- Au lieudit GOURNIER : 1 sanglier de 100 Kg par Monsieur Raymond FERRIN
- Au lieudit GOURNIER : 1 sanglier de 50 Kg par Monsieur Raymond PORCERO.
- Au lieudit GOURNIER : 1 sanglier de 75 Kg par Monsieur PORCERO Père.
- Au lieudit LES NAVIOLLES : 1 sanglier de 90 Kg par Monsieur ESTORTEL.
- Au lieudit L'ADVERSELLE : 1 sanglier de 30 Kg par Monsieur Dominique MARCOU.

Sur les Chasses voisines :

- A QUET EN BEAUMONT :
Au lieu dit les FLAGNES : 1 sanglier de 40 Kg par Monsieur BAUVET.
- Aux COTES DE CORPS :
Au lieu dit PERRIGN : 1 sanglier de 100 Kg par Frère JEAN RICHARD.
Au lieu dit PERRIGN : 1 sanglier de 25 Kg par Jean-Marie MAZET.

CLASSES DE NEIGE

Depuis début Janvier, les classes de neige de Sainte Geneviève des Bois, sont arrivées au Mas de la Côte. Un cinquantaine d'élèves apprennent à skier, tout en continuant à étudier le Français et les Mathématiques. Ils découvrent ainsi les charmes de la montagne en hiver et animent notre village. Nous souhaitons à tous, enseignants et élèves, un agréable et profitable séjour.

LE 45 ème RALLYE DE MONTE-CARLO DE PASSAGE A CORPS

Dimanche soir 23 Janvier, un public de jeunes et de fanatiques de l'automobile se pressait au garage Rivière pour assister au passage des voitures venant de Paris. Cet itinéraire était le suivant :

Paris - Alençon - Bourges - Troyes - Reims - Saint-Claude - GAP - Monaco.

Plusieurs véhicules s'arrêtèrent pour faire le plein et d'autres pour saluer leurs amis garagistes (Anruet/Biche, M. Hoepfner -DeLaunay).

Sous apprécions, d'ailleurs, que Anruet et Biche, sur Fiat ADA 131, portant le n° 2, réalisent un très bon parcours. Le Petit Corpatus leur souhaite bonne chance. Cet équipage avait remporté la coupe en 1973.

Quant à Marianne Hoepfner, elle ne s'attarda pas en raison d'ennuis mécaniques. Cette jeune-femme très dynamique et sa coéquipière courent su Lancia S.R.50, n° 20, voiture identique à celle de Lunari/ Maiga, les vainqueurs de l'an passé... Puissent-elles réaliser d'aussi bons scores à bord de leur bolide!

Lundi après-midi, L'ALPINE A 110 de Vasque/ Fitcher n° 85 est repassée par Corps après avoir abandonné la course.

LA VIE ASSOCIATIVE A CORPS

LE PETIT CORPATUS SE PERMET DE RAPPELER AUX ASSOCIATIONS QU'IL ACCEPTE TOUS LES RENSEIGNEMENTS LES CONCERNANT, ET QU'IL NE CLOSURE PAS...! ALORS, N'OUBLIEZ PAS DE NOUS FAIRE PARVENIR VOS COMMENTAIRES!!!

- L'ARBRE DE NOEL DES SAPEURS-POMPIERS

En présence des sapeurs-pompiers de Corps et de leur lieutenant monsieur Balmé, les enfants ont tiré les rois au cours d'un très agréable goûter qui s'est terminé par une distribution de merveilleux cadeaux. Les enfants des sapeurs-pompiers de Corps n'ont pas manqué d'apprécier cette nouvelle "descente" du Père Noël au café Coeur!

une photo paraîtra dans le prochain numéro

BICHE, sur FIAT AB/ 131, n° 2 :

Pour nos bons amis de corps
ou nous nous arrêtons chaque fois...
que nous passons.

Tout gros bisou
Biche

ANDRUET, sur FIAT ABA 131, n° 2 :

vous attendions cette halte
chez nos amis depuis de
nombreux kms

A bientôt et Amitiés



RUMEL - FAUCHILLE, sur ALPINE A IIC, n° 26 :

la dernière halte avant de pouvoir
retrouver un bon conseil réparateur
pour entamer la partie la plus difficile

Amitiés



MOREAU - EVRARD, sur SIMCA RALLYE 2, n°

68

Me reviens,
A bientôt.



Merci pour le rap

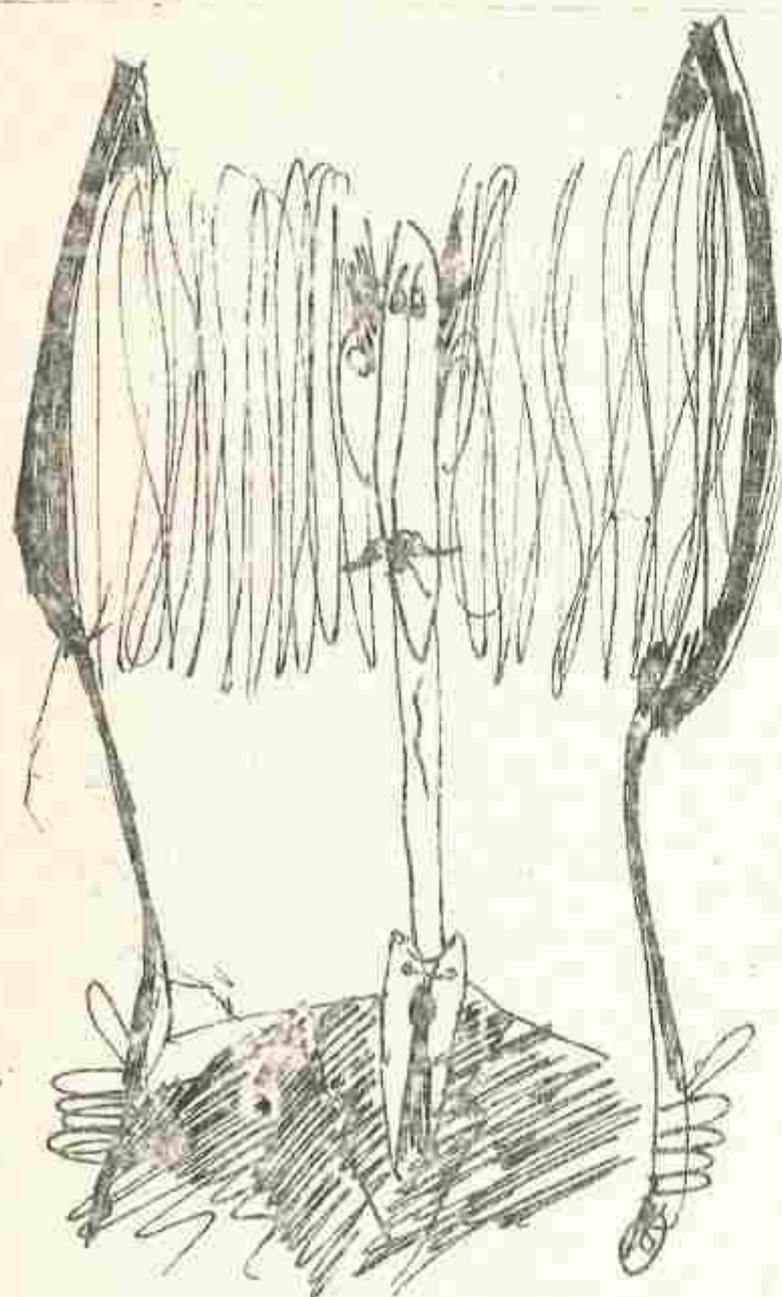


FETONS LA SAINTE AGATHE



La journée commémorant la fête de Sainte AGATHE, se déroulera le samedi 5 février.
Elle débutera à 9 heures par la messe et la bénédiction des brioches.
Le soir à 20 heures, le repas aura lieu à l'HOTEL DE LA POSTE. Toutes les dames
de CORPS et des environs y sont cordialement invitées et priées de se faire
inscrire avant le 1^{er} février.

POUR LA CHANDELEUR, FAITES SAUTER LES CREPES...



Recette pour 4 personnes

Mettre 125 grs (4 grosses cuillères) de farine dans une terrine. Faire 1 trou au milieu, y verser du lait tiède en délayant bien avec une cuillère en bois, il ne doit pas y avoir de grumeaux.

Travailler la pâte jusqu'à ce qu'elle boucle. Elle doit avoir la consistance d'une crème fluide. Ajouter 1/2 cuillerée à café de sel, 1 cuillerée à café d'huile 2 cuillerées à bouche de rhum ou de kirsch et 2 oeufs entiers, battre longuement au fouet.

Faire les crêpes en versant 1 cuillerée à ragout de pâte dans une poêle obauffée et huilée ou graissée avec du beurre. Incliner la poêle en tous sens pour qu'une fine couche de pâte à crêpes en recouvre le fond. Faire cuire 30 secondes à feu très égal, retourner la crêpe et faire cuire encore 15 secondes. Les saupoudrer de sucre en poudre, les rouler et les ranger dans un plat.

POUR MARDI-GRAS, LE 22 FEVRIER, FAITES DES BUGNES...

MERVEILLES DE CARNAVAL

Proportions pour 2 beaux plats de MERVEILLES :

3 oeufs entiers, 3 cuillerées à soupe de sucre, 1 bonne pincée de sel, 8 cuillerées de farine, le zeste d'un demi-citron, 1 noix de beurre.

Raper le zeste d'un demi-citron dans une terrine, y ajouter une grosse pincée de sel le sucre et les oeufs. Remuer à la cuillère de bois. Ajouter 1 noix de beurre et petit à petit environ 8 cuillerées débordantes de farine. Travailler énergiquement à la cuillère de bois en tenant la terrine couchée sur le côté. Lorsque la pâte est suf-

INFORMATIONS....INFORMATIONS....INFORMATIONS....INFORMATIONS.....

S E R V I C E S O C I A L

Madame MAIGRE, assistante de service social vient de prendre ses fonctions sur les secteurs de Corps et Valbonnais. Elle est nommée par la D.D.A.S.S (direction de l'action sanitaire et sociale) et assure le service polyvalent de secteur. Elle s'attache donc à résoudre les problèmes sociaux pouvant se créer dans une famille appartenant à l'un des différents régimes de protection sociale, elle s'adresse donc à toute la population.

Dans le précédent numéro du "Petit corpatas", nous avons présenté une autre assistante, Mademoiselle S;CUIGNIET, qui s'occupait des deux cantons depuis septembre. Alors pourquoi deux assistantes?

Mademoiselle S;CUIGNIET reste sur le secteur, mais étant rattachée à la Mutualité sociale agricole; Elle exerce les fonctions d'assistante spécialisée agricole, elle voit donc les difficultés sociales spécifiques au milieu agricole. Son aire géographique de travail s'est un peu étendue, elle rayonne actuellement sur les cantons de Corps, Valbonnais, et la Mure.

Elle s'adresse à la population composée des exploitants agricoles et salariés agricoles de tous les organismes professionnels.

Précisons les permanences de chacune et leur bureau respectif.

Madame MAIGRE: Bureau provisoire au Dispensaire d'Hygiène sociale de la Mure; Tel: 202

Permanences: Lundi matin de 9h30 à 11h à la Mure.

Jouéi matin de 9h30 à 12h à la mairie de Corps

-Mademoiselle CUIGNIET: bureau à la maison de retraite de Corps
Tel: 145

Permanences: 2^e mardi du mois à la mairie de Valbonnais
de 10h à 12h

Jouéi de 9h30 à 12h à la maison de retraite de Corps

Signalons son absence du 13 février au 11 mars

LES VACANCES DU 3^e AGE

Vous êtes retraités et vous aimeriez partir en vacances! Vous en avez l'envie, le temps et pas les moyens financiers. Savez-vous qu'il existe des possibilités de partir en voyages organisés ou non, et que selon vos ressources vous pouvez obtenir une aide plus ou moins importante de vos caisses de retraite (caisse régionale d'assurance maladie, Mutualité sociale agricole, CRICAF....) et du conseil général... Pour de plus amples renseignements adressez-vous aux assistantes de service social de votre secteur ou à l'UDIAGE (union départementale d'information et d'action gérontologique) 15, rue Hébert; 38000 GRENOBLE; Tel: 54 52 54.

LA VERITE SUR MON LICENCIEMENT
Par Madame FEVRE

Eh oui! un mois et demi seulement après avoir obtenu ce poste d'infirmière, j'ai le regret de vous annoncer mon licenciement de la maison de retraite.

Cela est arrivé si soudainement que j'ai vraiment eu du mal à y croire.

Certaines personnes penseront peut-être que c'est une bonne chose!!

En tout cas je voudrais au moins que l'on connaisse ma version des faits.

I) Pour quel motif ai-je été licenciée?

Si l'on s'en réfère à ma lettre de licenciement aucun motif n'y figure!!...

Après un entretien oral que j'ai pu obtenir, il en est ressorti que la cause de mon départ était: je cite "trop de dépenses, trop de revendications, la maison de retraite va à la catastrophe" (termes propre de la conversation).

Donc je dois préciser plusieurs points:

a) Les dépenses

Il est évident que les premiers mois d'ouverture sont les plus chargés en dépenses vu la mise en place de tout le matériel et de quelques stocks.

A noter au passage qu'à la date du 15 janvier il manque encore beaucoup de matériel nécessaire tel que:

-Fer à repasser

-Porte-manteaux

-Aspirateur

-Placard à vaisselle, casseroles

b) Les revendications

Il s'agit des heures supplémentaires pour le personnel:

-3 heures par dimanche travaillé (voir statut du personnel hospitalier)

-et d'une prime de 75F accordée aux agents des services hospitaliers depuis avril 1976 par le ministère de la santé (voir statut du personnel)

Le syndicat intercommunal refuse de payer ces deux revendications.

c) La maison de retraite va à la catastrophe?

Comment un mois seulement après son ouverture peut-on affirmer une chose telle ^{alors} qu'aucun bilan n'a été fait?

Une réunion devait avoir lieu entre le 29 et le 30 décembre pour faire ce bilan: j'attends toujours la réunion!

Peut-être le budget prévoyait-il plus de recettes que la réalité.

II) Est-ce que je mérite vraiment une telle sanction?

Tout le monde peut commettre des erreurs, celle que j'ai commises méritent-elles le licenciement? NON

Mais ici on refuse tout dialogue et toute explication.

Beaucoup de personnes étaient volontaire pour m'aider dans les débuts

De l'aide j'en ai eu très peu... Je me suis retrouvée seule

pour faire démarrer la maison, faire entrer malgré cela 15 pensionnaires, avoir donc le travail le plus ingrat de toute l'installation, de la période de fin des travaux et de tout le nettoyage.

Quand je parlais de factures, salaires ou dossier "en" me disait toujours: "On verra plus tard.." Cela sous-entendait-il qu'on ne voulait pas travailler avec moi?

Tout le travail que j'ai fourni a été fait le mieux possible et j'y ai mis toute ma volonté, les pensionnaires ou le personnel pourraient vous le dire.

III) Quelques constatations

a) les salaires du mois de décembre n'ont été versés que le 19 janvier soit 14 jours après la date légale.

b) les bulletins de salaires que j'ai présentés m'ont été refusés deux fois sous prétexte de changement d'indices; or un seul des quatre indices a été changé: le mien.

c) Un directeur à temps partiel vient d'être nommé.

Pourquoi ne l'a-t-il pas été seulement un mois avant? Les choses se seraient sûrement passées différemment pour moi.

IV) Pourquoi toutes ces calomnies et ces mensonges à mon sujet?

- Pourquoi avoir dit que si le personnel n'avait pas été payé en temps utile c'était à cause de moi alors: - qu'il n'y avait pas d'argent en caisse

en 1976

- Pas de comptabilité effectuée

salaires m'ont été refusés

- et que les bulletins de

- Laumônier de la prison de Varces pour les cantons de corps et la Salette aurait été très mal reçu? mensonge... demandez lui la vérité...

- Monsieur FEVRE, mon mari serait chômeur professionnel depuis trois ans (depuis janvier 77 seulement) que ceux qui ne me craignent pas viennent voir ses bulletins de salaires de juillet 73 à décembre 76!!!

Et si l'on se retrouve au chômage c'est bien de la faute de ceux qui licencient.

- Et j'en passe encore beaucoup notamment certaines factures qu'on veut mettre sur mon compte personnel.

Ne dirait-on pas à entendre toutes ces calomnies que j'ai commis une faute très grave? Nous avons bien compris que nous étions des "étrangers" et prenions la place d'autres...

Si vous voulez me juger ne le faites qu'en connaissance des faits réels et je pense qu'il n'est pas digne de corporatus de me vouloir tant de mal pour de simples erreurs....

Heureusement tous les corporatus ne sont pas de la race de ceux qui me font du mal...

Peut-être reviendrons nous à Corps? Qui sait?

Si des personnes veulent répondre à cet article, elles peuvent le faire par l'intermédiaire de ce journal.

Je remercie toutes les personnes qui ont bien voulu m'aider au démarrage de la maison de retraite en prêtant du matériel de cuisine et autres diverses choses.

Magali FEVRE

